

ENSEIGNEMENT PRIVÉ

Prolongation de la qualification d'établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général

NOR : ESR2137922A

Arrêté du 13-12-2021
MESRI - DGESIP - A1-5

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en date du 13 décembre 2021 :

1° Les établissements d'enseignement supérieur privés École supérieure d'ingénierie Léonard de Vinci (ESILV) et École de management Léonard de Vinci (EMLV) obtiennent à titre exceptionnel la prolongation de leur qualification d'établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général à compter du 1er janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2021.

2° Les établissements d'enseignement supérieur privés dont les noms figurent en annexe obtiennent à titre exceptionnel la prolongation de leur qualification d'établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général à compter du 1er janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2022.

Annexe - Liste des établissements dont la qualification d'établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général est prolongée :

- Kedge Business School
- Eigsi
- Excelia
- 3IL
- Ecam Rennes
- ESC Rennes
- Yncréa Ouest
- Institut catholique de Rennes
- EMN
- ESITC Caen
- Esigelec
- Istom
- ESSCA Angers
- Facultés libres de l'Ouest UCO
- ICES
- Esaip
- Eseo
- Ircom